

Délibération n° 24	Conseil Municipal du 11 avril 2017
Service des Sports	Domaine de compétence : 7.10 - Finances-Divers
<p>Le Mardi 11 Avril deux mille dix-sept à 17 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p><u>Date de convocation</u> : 07/04/2017</p> <p><u>Membres présents</u> : 25</p> <p><u>Membres ayant donné pouvoir</u>: 8</p> <p><u>Membre(s) excusé(s)</u> :</p> <p><u>Membre(s) non excusé(s)</u> :</p> <p><u>Nombre de votants</u> : 33</p> <p>Affiché le 13/04/2017</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Richard KASPZAK, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Dominique DELSAUX, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Martina DESCHARLES, Mme Laurie CAFFIER, Madame Angélique COUSIN, Madame Stéphanie CODRON.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 8</p> <p>Absent (s) non excusé (s) :</p> <p>Votants : 33 :</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>
Objet : Délibération des tarifs de l'aire de carénage pour l'année 2017	
Rapporteur : M CADET Frédéric	
Synthèse de la délibération :	Délibération des tarifs de l'aire de carénage pour l'année 2017

Vu l'article R 612-2 du code des ports maritimes,

Vu la commission « Marine » du 26 octobre 2016,

Le port de plaisance d'Etaples propose aux plaisanciers le service de mise à sec et de mise à l'eau de leur navire et le stationnement sur l'aire de carénage.

La commission du 26 octobre 2016 a proposé les tarifs ci-dessous qui restent inchangés par rapport à l'année 2016.

Cependant, les plaisanciers possédant un contrat de location annuel au port d'Etaples bénéficiaient les années précédentes, d'une possibilité de stationnement gratuit sur une période de 45 jours sur l'aire de carénage.

Pour échelonner les remontées des bateaux sur l'année, nous avons modifié cette période de gratuité en créant une saison basse et une saison haute.

Les plaisanciers louant un anneau sur l'année auront dorénavant une gratuité de 30 jours pendant la période du 1^{er} novembre au 31 mars et une gratuité de 15 jours du 1^{er} avril au 31 octobre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017 et le nouveau principe de gratuité.

TARIFS DE L'AIRE DE CARENAGE 2017

	2017
Supplément Dimanche et jours fériés	22,00 €
Mise à l'eau	50,00 €
Mise à terre	50,00 €
Mise en place sous portique	25,00 €
Emplacement pour remorque	1,00 €
Gratuité du stationnement du bateau pour les plaisanciers du port d'Étaples : 15 jours du 1 ^{er} avril au 31 octobre 30 jours du 1 ^{er} novembre au 31 mars	1,80 €
Location des bers (La paire)	0,45 €

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*

Le Maire

Philippe Fait



La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170411-del24-11062017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

